

## Recensement agricole 2020 : production de légumes

# Une petite production légumière dynamique en Bio

En Bourgogne-Franche-Comté, 1 134 exploitations agricoles produisent des légumes sur 3 249 ha. La région ne représente que 1 % des surfaces françaises. La production se situe essentiellement sur le territoire de l'ancienne Bourgogne, notamment en Côte-d'Or. En 10 ans, les débouchés des légumes de transformation ont fortement diminué. En revanche, les surfaces d'autres légumes et le nombre de producteurs a augmenté. La production en agriculture biologique est très dynamique : 22 % des surfaces en légumes sont certifiées, part régionale la plus importante de France.

La quasi-totalité des légumes de plein champ sont produits par des exploitations de surface importante, 150 ha de SAU moyenne, et de grande dimension économique. Des structures plus petites sont davantage tournées vers le maraîchage. Elles produisent plus souvent en agriculture biologique et commercialisent plus facilement en circuit court. Les maraîchers sont en moyenne plus jeunes et près d'un tiers sont des femmes.

### Un millier d'exploitations productrices de légumes dans la région

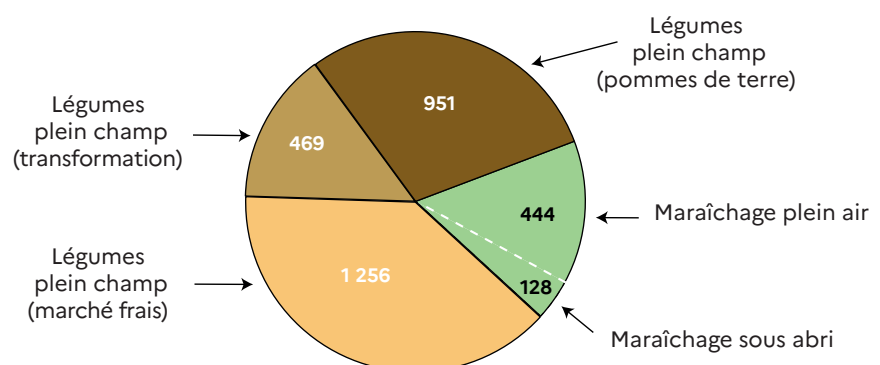
La production légumière de Bourgogne-Franche-Comté repose sur 1 134 exploitations. Elles cultivent 3 249 ha de légumes en plein champ ou maraîchage. Les légumes dits de plein champ sont des productions de légumes en rotation avec des grandes cultures et sont destinés au marché du frais ou à la transformation. Ils comprennent les pommes de terre primeur et de conservation, mais ne comprennent pas les légumes cultivés sous serres. Quant aux légumes dits de maraîchage, ils rassemblent les légumes de plein air en rotation avec d'autres légumes et ceux cultivés sous serres. La surface totale est largement tournée

vers les pommes de terres (951 ha cultivés par 626 exploitations) et les autres légumes de plein champ (1725 ha cultivés par 439 exploitations). Parmi ces derniers, 469 ha sont destinés au marché de la transformation. Seuls 572 ha sont utilisés pour le maraîchage par 509 exploitations. Une même

structure peut intervenir sur plusieurs productions.

Les principales variétés cultivées en maraîchage sont les oignons, les carottes, les asperges, les cucurbitacées et les poireaux. Une centaine d'hectares de cultures maraîchères sont effectuées sous abris, qu'ils soient chauffés ou non.

Figure 1 - Surface des différentes cultures en hectares



Source: Agreste-recensement agricole 2020

La région produit également des légumineuses à destination de l'alimentation humaine. (cf. encadré page 5).

### Une petite production légumière portée par la Côte-d'Or

Au niveau national la région ne représente que 1 % des surfaces en légumes, et 2% de la main d'œuvre de la production légumière.

Elle ne pèse que très peu face aux mastodontes que sont les Hauts de France avec 38 % des surfaces en légumes, essentiellement des légumes de plein champ ou la Bretagne qui détient 12 % des surfaces en légumes mais 21 % des terres agricoles françaises en maraîchage. La présence de grands groupes industriels explique cette prépondérance.

Au sein de la région, la Côte-d'Or, avec près de 1 500 ha, totalise presque la moitié de la SAU légumière. L'Yonne avec 500 ha se place en deuxième position. La Saône-et-Loire complète le podium, forte de ses 432 ha, dont une forte proportion est destinée à la transformation en raison d'une coopérative tournée vers l'alimentation infantine.

La répartition des exploitations sur le territoire n'est pas homogène (cf. figure 2). La plaine de la Saône abrite un grand nombre de structures avec une forte densité, du nord de Dijon à la limite méridionale de la Côte-d'Or. La production légumière se prolonge dans une moindre mesure dans l'est de la Saône-et-Loire et l'ouest du Jura. Le territoire du Val de Saône est une zone historique de

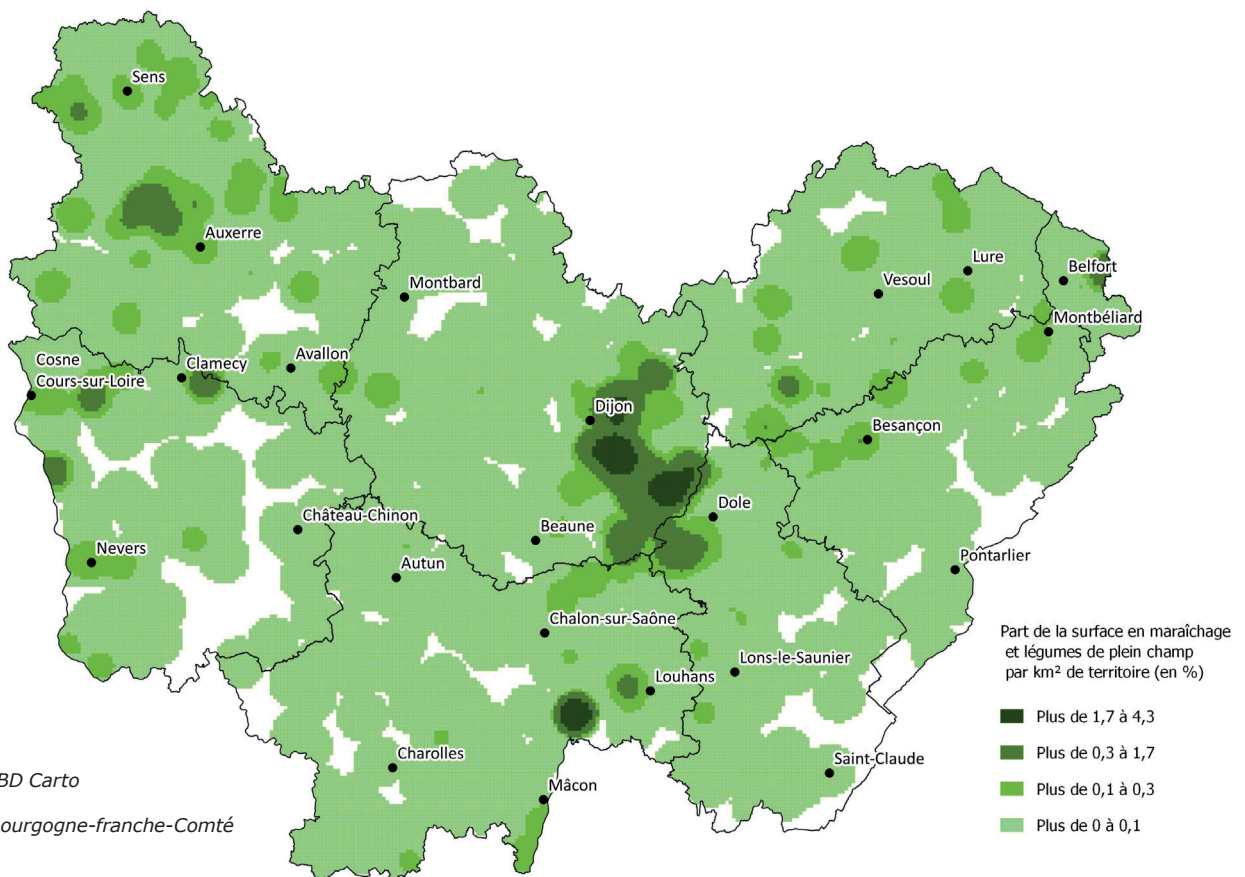
production de légumes. D'autres zones de production importantes existent sur le nord du département de l'Yonne.

### Une hausse du nombre des exploitations de 24 % en 10 ans

En dix ans, le nombre de producteurs de légumes a augmenté de 24 %, particulièrement dans la Nièvre et l'Yonne. À l'inverse la Saône-et-Loire et le Jura enregistrent une légère baisse.

Dans le même temps, les surfaces en cultures diminuent de 19 % (cf. figures 3). Cette forte baisse est due à celle des légumes de transformation de 70 %. Elle s'explique par la fermeture d'une importante usine de transformation qui affecte surtout les débouchés des producteurs de Saône et Loire

Figure 2 - Surfaces en maraîchage et légumes plein champs



Source: Agreste-recensement agricole 2020

Figure 3a - Évolution des terres en légumes plein champ

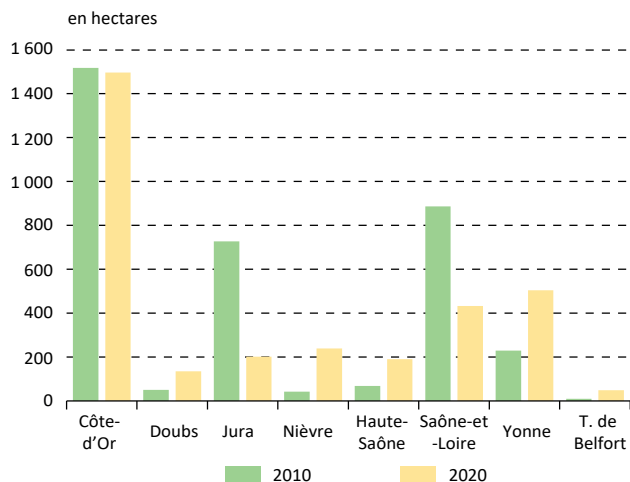
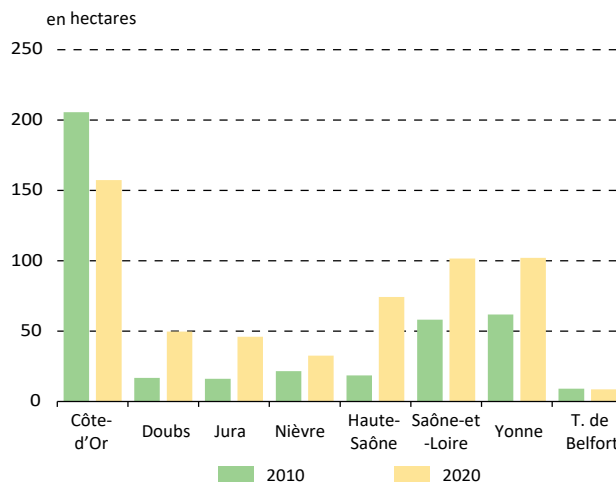


Figure 3b - Évolution des terres en maraîchage



Source: Agreste-recensement agricole 2020

et du Jura, et dans une moindre mesure de Côte-d'Or. Au contraire, toutes les autres surfaces, légumes de plein champ destinés au frais et maraîchage, augmentent de respectivement 8 % et 40 %. Ces évolutions sont plus faibles que la tendance française. En effet au national, les surfaces en légumes de plein champ progressent de 66 % et le maraîchage de 86 % durant la même période.

En dehors des départements touchés par la fermeture de l'usine, les surfaces de légumes de plein champ augmentent pour les autres départements, parfois très fortement (Nièvre et Yonne). Malgré sa baisse, la Côte-d'Or reste le premier contributeur en surface de légumes. La Côte-d'Or est le seul département à perdre de la surface en maraîchage, avec une baisse de 48 ha, soit un recul de 24 %. La Haute-Saône, la Saône-et-Loire et l'Yonne progressent de 40 ha à 55 ha. Bien que moindres en nombre d'hectares, les hausses enregistrées dans le Jura et le Doubs sont également importantes.

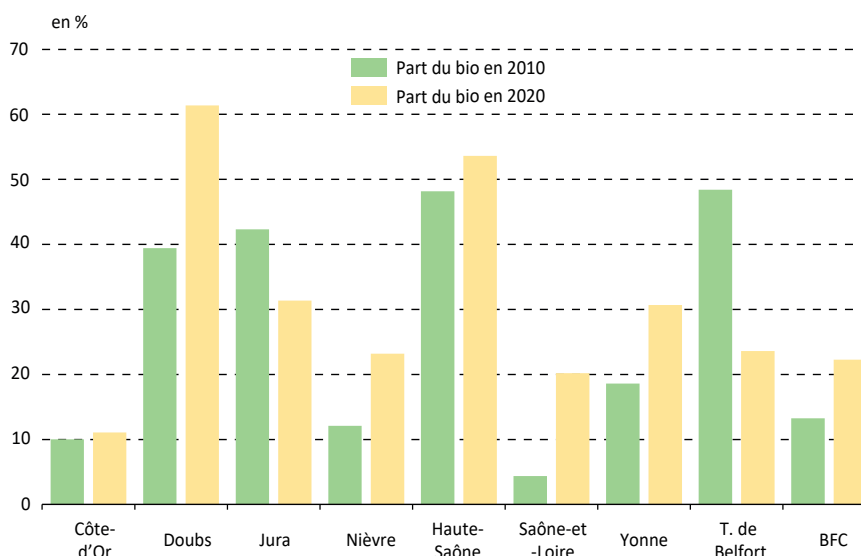
### Une agriculture biologique dynamique

Les cultures de légumes sont for-

tement tournées vers le bio et profitent de l'impulsion donnée par les demandes sociétales. Sur les 1 134 exploitations légumières, 400 sont certifiées en AB, soit 35 % des effectifs et 245 exploitations de plus qu'en 2010. À titre de comparaison, alors que les exploitations de l'orientation technico-économique (OTEX) maraîchage sont conduites à 53 % en AB, elles ne le sont qu'à 17% en viticulture, 11 % en grandes cultures et 10 % en bovins lait. Le nombre d'exploitations des huit départements a considérablement augmenté : un doublement au minimum pour chacun.

En 10 ans, les surfaces en bio se sont également accrues, passant de 309 ha à 723 ha. Leur part passe ainsi de 13 % à 22 % de l'ensemble des légumes. Les progressions les plus fortes se situent dans la Nièvre (+ 600 %), le Doubs (+ 200 %) et l'Yonne (+ 100 %). Le Doubs et la Haute-Saône sont les départements les plus engagés en AB avec respectivement 61 % et 54 % de leurs surfaces. Même si la Côte-d'Or présente le taux d'engagement le plus faible (13 %), ce département reste le leader en terme de surfaces cultivées en bio avec 165 ha, soit 23 % du total régional.

Figure 4 - Évolution de la part des surfaces en Agriculture biologique



Source: Agreste-recensement agricole 2020

Au total, même si la région ne représente qu'une très petite partie des surfaces en légumes en France, elle est la plus engagée en agriculture biologique. Ses 22% de surfaces conduites en bio la place en tête des régions françaises conjointement avec la région Pays-de-Loire.

## De fortes disparités entre les exploitations

Les 1 134 exploitations productrices de légumes peuvent être classées dans différentes orientations technico-économiques (OTEX) en fonction du poids de la culture de légumes dans la valeur de la production totale de l'exploitation. Ainsi la majorité se répartit en trois OTEX : 340 exploitations sont répertoriées dans l'OTEX Grandes Cultures, 328 en maraîchage-horticulture et 214 en polyculture-polyélevage.

Afin d'étudier plus finement les caractéristiques de ces exploitations, il est possible de construire des catégories caractérisant leur production légumière dans leur modèle économique. Dans cette étude sont pris en compte : la part de la PBS des légumes dans la PBS

**Classe A** - Moins de 10 % de PBS légumes.

**Classe B** - Entre 10 % et 50 % de PBS légumes, à dominante de légumes de plein champ (PBS LPC > PBS maraîchage)

**Classe C** - Plus de 50 % de PBS légumes, dominance de légumes plein champ LPC.

**Classe D** - Entre 10 % et 50 % de PBS légumes, à dominante maraîchage (PBS maraîchage > PBS LPC)

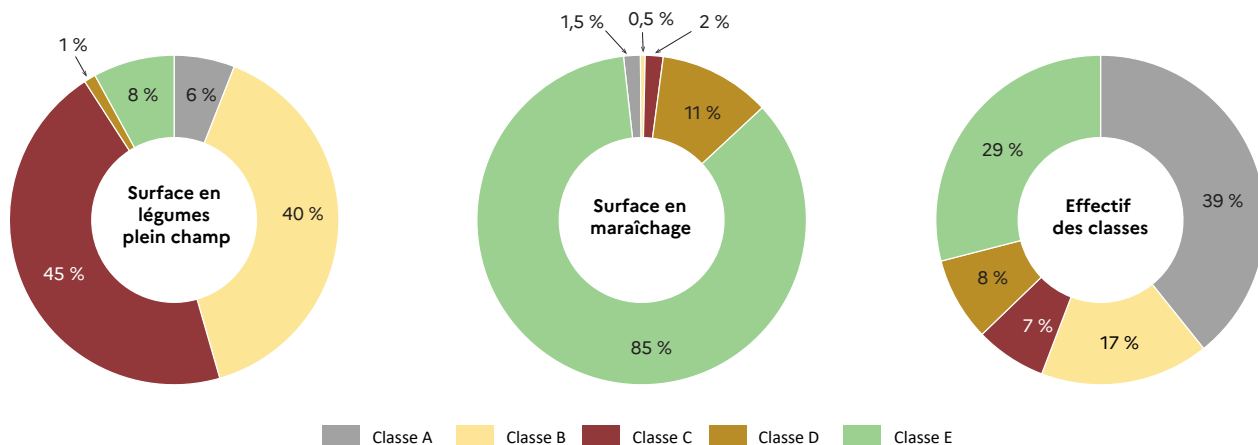
**Classe E** - Plus de 50 % de PBS légumes, dominance de légumes maraîchage.

totale (Production Brute Standard, cf. sources et méthodes) et la dominance des légumes de plein champ (LPC), y compris pommes de terre, ou du maraîchage. Ce découpage aboutit à cinq classes. Pour 445 exploitations, les légumes représentent un atelier économique mineur dans leur activité globale (Classe A). Leur PBS en légumes est inférieure à 10 % du total. Elles sont issues principalement des OTEX grandes cultures et élevage. Les exploitations sont caractérisées par la plus forte SAU des 5 groupes (150 ha en moyenne) et la plus importante dimension économique (201 000 € de PBS). Leur part de légumes dans la production régionale est très faible. Ainsi, même si cette classe regroupe 39 % des exploitations, elle ne représente que 7 % des surfaces légumières.

## De grandes exploitations produisent la quasi-totalité des LPC

Les deux groupes suivants regroupent les producteurs de légumes tournés vers les légumes de plein champ. Pour la classe B, il s'agit d'un atelier secondaire, souvent en complément d'une activité céréalière. Cette classe regroupe 16% des exploitations (188) mais qui cultivent 33% des surfaces en légumes et même 40 % des surfaces en LPC. Pour la classe C les légumes représentent en revanche l'atelier majoritaire, accompagné le plus souvent d'une activité économique liée aux grandes cultures ou à la polyculture poly-élevage. Ces exploitations ne représentent que 6 % des exploitations mais produisent 45 % des légumes de plein champ en occupant 38 % des surfaces en légumes.

Figure 5 - Répartition des surfaces et des effectifs



Note de lecture : La classe E, définissant les exploitations ayant un atelier légume majoritaire et à « dominante maraîchage », regroupe 29 % des exploitations légumières. Elle représente 85 % des surfaces maraîchères régionales mais seulement 8 % des légumes de plein champ.

Source : Agreste-recensement agricole 2020

Dans ces deux classes, le maraîchage n'est quasiment pas présent. Leur spécialisation plus forte en grande culture induit une SAU moyenne également plus élevée. Ainsi la main d'œuvre à l'hectare est plus faible que les autres classes d'exploitations. D'un point de vue économique, ce sont des exploitations de plus grandes tailles. Un peu plus de la moitié commercialise une partie de leurs légumes en circuits courts (un intermédiaire ou moins) et ils sont engagés dans le Bio à près de 30 %. Les exploitants sont plus âgés que la moyenne des producteurs de légumes et la part des exploitantes est légèrement plus importante que la moyenne régionale (25 % contre 22 %).

### De petites exploitations cultivent les légumes en maraîchage

Les deux dernières classes regroupent les structures dont la production légumière est orientée vers le maraîchage. Les exploitations de la classe D ont un atelier de légumes économiquement secondaire (20 % de la PBS de l'exploitation est liée au maraîchage). Près de 40 % sont issues de l'Otex polyculture et/ou polyélevage et près de 30 % de l'Otex horticulture. Leur taille est plus faible que les classes précédentes, aussi bien en termes de surfaces (64 ha) que de dimension économique. La part de LPC est extrêmement faible. Cette classe n'occupe que 3 % des surfaces en légumes, part la plus faible des cinq classes.

La part de circuit court est forte, avec plus de 90 % des exploitations commercialisant selon ce mode et même 57 % sans intermédiaire. Ces exploitations sont également plus tournées vers l'agriculture biologique que celles à dominante LPC.

Figure 6 - **Classification des exploitations**

	CLASSE A	CLASSE B	CLASSE C	CLASSE D	CLASSE E
	atelier mineur	Dominante Légumes plein champ		Dominante maraîchage	
		atelier secondaire	atelier majoritaire	atelier secondaire	atelier majoritaire
<b>Exploitations</b>					
Effectif	445	188	79	93	329
SAU moyenne	149	129	84	64	6,7
ETP/HA	0,01	0,01	0,03	0,04	0,42
PBS moyenne	201 450	172 114	191 230	144 239	88 783
Circuits courts	39 %	53 %	53 %	90 %	96 %
Exploitations en bio	24 %	30 %	29 %	39 %	58 %
<b>Exploitants</b>					
Part des femmes	19 %	23 %	25 %	32 %	31 %
Age moyen	49,8	51,4	52,5	49,8	47
Diplôme du supérieur enseignement général	12 %	18 %	13 %	31 %	34 %
Diplôme du supérieur enseignement agricole	22 %	29 %	15 %	24 %	19 %

Source: Agreste-recensement agricole 2020

Les exploitants se distinguent également des premières classes par un âge plus jeune et une plus grande proportion de femmes. Ces différences sont encore plus marquées pour les exploitations de la classe E qui regroupe les exploitations avec un atelier principal en maraîchage. Leur SAU est la plus faible des 5 catégories avec 6,7 ha en moyenne. Pour ces exploitations, 80 % des surfaces sont conduites en maraîchage mais, à la différence de la classe D, 20 % sont destinées aux légumes de plein champ. Si ces exploitations sont pour 80 % d'entre elles de micro ou de petites

entreprises, elles cultivent 85 % de la SAU maraîchère régionale.

### Les maraîchers sont très présents en bio et en circuit court

La conduite de culture de la classe E s'effectue à près de 60 % en AB et la commercialisation pour 96 % en circuit court et même 80 % sans aucun intermédiaire. Les principaux lieux de vente sont les marchés et la ferme (60 % des exploitations dans les 2 cas). La restauration collective ne représente que 12 % des produits commercialisés quand

### Des légumineuses bien présentes.

La production de légumineuses concerne 641 exploitations qui cultivent plus de 6 700 ha en légumineuses dont 3 950 ha en AB. Les lentilles sont la culture la plus importante (5 057 ha), la seconde est celle du pois chiche avec près de 1 660 ha. L'Yonne occupe la première place avec plus de 4 400 ha, soit 65 % de la surface régionale du fait de sa forte production de lentilles. Ces productions sont en forte évolution entre 2010 et 2020.

la restauration non collective atteint 25 %.

Si un peu plus de la moitié des 1 134 structures agricoles ont opté pour un statut en entreprise individuelle, cette situation est davantage marquée pour la classe E des maraîchers (74 %).

Les maraîchers emploient près de 3 ETP en moyenne par exploitation. Rapportés à la SAU, la classe E requiert 0,42 ETP/ha, ce qui en fait la classe la plus consommatrice en main d'œuvre largement devant les autres classes qui emploient moins de 0,05 ETP/ha. Les structures emploient également plus de

deux saisonniers et demi par année soit au total 874 contrats par an. La population de ces maraîchers est comme pour la classe précédente très féminine (30 %). De plus elle est la plus jeune des 5 classes puisque la moyenne ne dépasse pas 47 ans, moins que la moyenne régionale toute orientation confondue.

### Une formation plus généraliste

Les exploitants des classes D et E, tournés vers le maraîchage, sont plus souvent diplômés de l'enseignement général. Dans plus de

30 % des cas ils ont suivi un cursus d'enseignement supérieur et ils sont moins nombreux à avoir arrêté leurs études avant le BAC.

Au regard de la formation agricole, les différences sont moins marquées quelle que soit la classe. Ils sont 30 % à avoir atteint le niveau BAC/BAC PRO de l'enseignement agricole.

Les maraîchers de la classe E sont nombreux à avoir un niveau en dessous du Bac agricole.

Ces résultats semblent indiquer de plus fréquentes reconversions professionnelles ou réorientations.

## Des serres chauffées au nord de la région

Une soixantaine d'entreprises en Bourgogne-Franche-Comté cultivent sous des serres chauffées avec une surface totale de 25,5 ha. Elles sont essentiellement situées dans l'Yonne (50 % des surfaces), principalement pour la culture des concombres. Les départements du Jura et de la Saône-et-Loire suivent avec 4 ha et 3,5 ha. Ces surfaces sont exploitées le plus souvent par des exploitations de l'OTEX maraîchage (70 %). Les exploitations de la classe E (maraîchers spécialisés) détiennent 92 % des surfaces en serres chauffées devant la classe D et ses 12 %.

Les surfaces en serres chauffées ne représentent que 4 % des surfaces en maraîchage et 37 % des surfaces sous abris.

## Sources et méthodes

**Recensement Agricole** : Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local.

**PBS** : Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur **production brute standard** (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, exprimée en euros. Les coefficients PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros afin de comparer les potentiels des différentes productions. Ces coefficients permettent une classification des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation ou orientation technico-économique (**Otex**) et leur dimension économique.

Dans la seconde partie de cette étude la classification des exploitations est fondée sur la part de PBS en légumes de plein champs et en maraîchage dans la PBS totale qui a permis de déterminer 5 classes de producteurs.



[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique  
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex  
Mél : [srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr](mailto:srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr)  
Tél : 03 39 59 42 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller  
Directeur de la publication : Florent Viprey  
Rédacteur : Pierre Froissart  
Composition : Yves Lebeau  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2681-9031  
© Agreste 2023